

**CE
24-04**

**13
FÉVRIER
2024**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024

13 février 2024, **DÉCISIONS REQUISES PAR COURRIEL**

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale

24-04.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, les décisions requises par courriel sont confirmées à l'UNANIMITÉ.

24-04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision requise pour la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-04.03 AJUSTEMENT DES TARIFS DES CHAMBRES ÉTUDIANTES DES RÉSIDENCES : POUR ADOPTION

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location, la tarification pour les vignettes de stationnement ainsi que la tarification pour le service d'hôtellerie pour un court séjour.

Après une analyse des prix de location de la concurrence et de l'augmentation des coûts d'entretien, le Collège recommandait l'augmentation de l'ensemble des tarifs des résidences pour l'année 2023-2024. L'année dernière, il avait été recommandé par le comité de vérification, de procéder à l'augmentation sur 2 ans.

Cependant et spécifiquement pour les loyers (location étudiante), considérant l'inflation et les répercussions sur la situation financière des étudiants, nous recommandons que l'augmentation de 2024-2025 soit rectifiée de 4,8 %.

CONSIDÉRANT qu'au mois de janvier 2023, le Collège avait prévu une augmentation de 6,1 % pour l'année 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT la référence officielle et l'outil de calcul pour la fixation du loyer du Tribunal administratif du logement ;

- CONSIDÉRANT** le prix offert par la concurrence ;
- CONSIDÉRANT** l'augmentation du taux d'indexation des coûts pour l'électricité ;
- CONSIDÉRANT** l'optimisation du service internet ;
- CONSIDÉRANT** le coût mensuel de l'entretien du terrain et du stationnement ;
- CONSIDÉRANT** le coût du contrat de l'agence de sécurité ;
- CONSIDÉRANT** l'augmentation importante des coûts d'assurances.

a) Location étudiante

	Tours non renouvelées (tarif mensuel)		Tours renouvelées (tarif mensuel)	
	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Chambre simple	308 \$	323 \$	323 \$	338 \$
Chambre double	399 \$	418 \$	419 \$	439 \$
Chambre communicante	409 \$	429 \$	429 \$	450 \$
Chambre double (2 pers.)	445 \$	466 \$	463 \$	485 \$
Chambre communicante (2 pers.)	518 \$	543 \$	565 \$	592 \$

b) Vignette de stationnement

Augmenter les prix (taxes incluses) pour l'année 2023-2024 et 2024-2025 :

Vignette annuelle		Vignette trimestrielle	
Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
160 \$	170 \$	95 \$	105 \$

Il est recommandé d'autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d'adopter la résolution telle qu'elle est présentée.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d'adopter la résolution telle qu'elle est présentée.

24-04.04 VARIA

Aucun sujet n'est discuté sur ce point.

24-04.05 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

SÉANCE EFFECTUÉE PAR COURRIEL

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)